

Les solutions de secours des situations difficiles liées au logement

Au cours de notre vie on peut se trouver confronté à une véritable difficulté de logement. Pour que nos salariés ne se retrouvent pas à dormir dehors, Adecco Médical est là pour vous orienter vers ses partenaires, spécialisés dans le conseil et l'aide d'urgence.

Les questions que l'on peut se poser :

C'est quoi une situation d'urgence ?

Subir des violences conjugales ou dormir dans la rue... Voilà des situations critiques vis-à-vis du logement et qui nécessitent une mise à l'abri.

Mais aussi un prêt immobilier trop lourd ou une menace d'expulsion due à un loyer impayé : ces situations nécessitent une solution en urgence.

À quoi cette aide correspond-elle ?

Des conseillers spécialisés sont à votre écoute pour évaluer la situation et les difficultés et mettre en place des solutions adaptées. Cela peut être, par exemple, un rachat de créance, une place en foyer de jeune travailleur, l'accès à une résidence sociale temporaire ou la négociation avec le bailleur pour un maintien dans le logement.

Le conseil ne s'arrête pas là : un accompagnement est proposé ensuite pour rétablir un équilibre financier si besoin et trouver un logement plus pérenne dans les mois qui suivent.

Si nécessaire, l'aide du Fastt pour une prise en charge partielle de nuitées d'hôtel peut être sollicitée en complément d'action.

Qui y a accès ?

Les salariés avec un contrat de travail en cours chez Adecco Médical.

Ce qui est indispensable

Vous devez adhérer à la démarche d'un accompagnement social : cela veut dire que vous devrez fournir les documents demandés, répondre aux questionnements du conseiller et accepter une solution temporaire d'hébergement d'urgence pas forcément « idéale ».

Vous devez agir le plus tôt possible : par exemple ne pas attendre la date d'expulsion du logement pour entreprendre les démarches car la mise en place de solution peut être longue.

Constituer un dossier de demande d'aide d'urgence : suivez le guide !

#1 Remplir le formulaire page suivante

#2 Joindre les documents demandés

- Si vous êtes intérimaire ou CDI-intérimaire : l'attestation Pôle Emploi des 10 derniers mois remise par votre agence Adecco Médical
- Les 3 dernières feuilles de paye du demandeur et les revenus des 3 derniers mois du co-demandeur (payes, Assedics, CAF, etc...)
- La copie de la pièce d'identité en cours de validité du salarié et du co-demandeur (recto-verso), photocopie agrandie sur la page pour une parfaite lisibilité des chiffres
- Toutes les pages des 2 derniers avis d'imposition sur le revenu du demandeur et du codemandeur

Vous n'avez pas d'avis d'imposition ?

→ Si vous étiez rattaché à la déclaration d'une autre personne (ex : parents) : attestation sur l'honneur de votre rattachement et copie de l'avis d'imposition de cette personne

→ Si vous ne viviez pas en France à cette période : pièce justificative de votre date d'arrivée (ex : carte de séjour) et document officiel prouvant vos revenus dans un pays étranger (traduit en français)

→ Si vos avis d'imposition sont perdus ou détruits : duplicata à demander au centre des impôts

→ Si vous n'avez pas fait de déclaration : régularisez votre situation auprès du centre des impôts, même si vous n'avez pas eu de revenus

#3 Nous adresser ce dossier complet

- Par mail pour un traitement sous 24 heures (service.logement@adecco-groupe.fr)
- Sinon par courrier : Adecco Médical, Service Logement, 2 rue Henri Legay, 69626 Villeurbanne Cedex

Vous recevrez ensuite un mail de confirmation de prise en compte de votre demande et serez ensuite contacté sous 48 heures par un conseiller spécialisé qui étudiera votre situation et vous proposera des solutions adaptées.

